



& ' (() *
) +

! " # \$ % !

—

- .

— " /

*

0 . /

/" "

/ 2 ' \$ " 3 # " "\$ \$3 !

%4

table qu'amendée par le Proc

, 5)

6 . 0
. 0 " /

" "

4 "

Date d'entrée en vigueur
à l'égard du donésie %

&
6

, 5) & 6- .
7 8

9 ' ' ' / / 3 0 *

* 3 "

,

/ //!

:"

= 8 > "

A * 6,

\$ 9 " + ?

.

\$, + @

. 0 : /

> = \$

\$





. ' # " \$! " # \$ % (" B

" 3 # " \$ 3 ! " # \$ % 4

CCCCCCCCCCCCCCCC

& . 6
& 6

! "#% & &

6 " . ' 8 # ' ' / = " " . * /
:" B :# / ,8 # # B " BB

* . # & " ! ' - . " / B 8 ! * & # # ' ' ,
\$ " ! ! " / " B 8 ' / # " . : ' ,
* = " " : ./ : 8 = / . . ! B D /
the Convention on Mutual Administrative Assistance
Convention & ") ! , - ! # 6 4 # = " * /
:" B :# / ,8 # # Country reports (hereafter th
(" B E)

* . # \$ " " : # \$ * / . . " ' ' ,
./ F # F / . . * ' ' (" B ' ' ,
(" B ' 8 ! . \$ ' ./ # 8 # ' ' ,
D BE B ' F # F / . . * ' ' ,

* . # : ' / . . * . B F / D / B
/" " B # / . . * " ' ' ./
8 ! # 8 E

= ' " ' / / B B ! ! B 4 " . . . # ' F
8 ! # 8 ' # 4 " . . . F / . . *
' \$ > " \$. # 4 " . ' F * / . . F
' # B B ' # . ./ # 8 # ' (" E
4 " ' 8 ! . ! # # 8 # ' (" E
B E

: G F . # # 8 # D B / F . " * ! ! ' /
" : ' / . . * * ! * = * : : ' / F D B F ' /
8 ! # 8 ' ' / . . * ' !
' # ' ' ! E

H" / G F .# # \$ ' \$ F D B / . . . * F " . !
' / " . : 8 ! . # 8 . ' ! * = * : : 8 # D
' ! D . # . ' " ' ! E / . . . *
* ' / # B ' 4" . ' ! * & " . : : ' ' #
* ' . ' ! * = * : : ! # . ! B / ' ! * = * : : \$ " . #
. # 8 ' . # 4" . # F " . " / E \$
& " ! ' - . . / . . . * ' ' ' F
' / ' ! * = * : : ' . / " . ' ! * = * : : & ! " F
' - . . D / . . . * 8 F " ' / .
4" . # 8 ! .

(par le Ministère des Affaires étrangères d
rétariat Général de l'OCDE le 24 septembre 201

Déclaration relative à la date d'effet pour les éc
/ " és compétentes portant sur l'échange des d

* >"a République d'Indonésie d'échanger automati
pays par pays à partir de 2018 et que, pour être e
informations en vertu de l'Accord d'assistance
matière fiscale telle qu'amendée par le Protocole m
./ / " " / 2 4 2 * l / . J \$ & " ! >"
d'Indonésie a émis une Déclaration d'adhésion à l'Accord
portant sur l'échange des d'AMAC PpP par pays

* >" \$ ' / / 3 28(6), la Convention amendée s'a
administrative couvrant les périodes d'imposition qui
l'année qui suit celle durant laquelle elle a été émise
Partie ou, en l'absence de période d'imposition, elle
! # ' 4 \$ " 2 janvier de l'année qu
."rant laquelle la Convention amendée est entrée en vi

Considérant que l'article / . >" . "8 D " " "
convenir que la Convention amendée prendra effet pou
portant sur des périodes d'imposition ou des obligati

* >" \$ " . * / . \$. # / " L
" 4" . >" " >" s d'imposition ou des obliga
4" . " >" * / . ! >" \$
juridictions émettrices pour lesquelles la Conventio
" " / "8 4" . >" "
d'imposition ou les obligations fiscales en vertu de l'Accord
" E

Reconnaissant qu'une Partie à la Convention amendée pourrait
Partie des renseignements en vertu de l'Accord d'assistance
qui concerne des périodes d'imposition ou des obligati
Convention amendée si les deux Parties déclarent s'en

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle Partie à la C
D 8 . # / l'article de la Convention amendée
PpP pour ce qui concerne des périodes d'imposition o
prévue dans la Convention amendée si les deux Parties
" date d'effet

Confirmant que la capacité d'une juridiction de tran
de la Convention amendée et de l'AMAC PpP est régie p
périodes d'imposition ou les obligations fiscales
/ E

La République d'Indonésie a déclaré que la Convention amendée s'appl
termes de l'AMAC PpP à l'assistance administrative
d'Indonésie" D 3 * / . >" ' . \$
quelles que soient les périodes d'imposition ou les
"8 >" # /